



Montréal, le 14 juin 1991

Monsieur Jean Jolicoeur
C.P. 190
Oka (Québec)
JON 1E0

Monsieur,

Nous accusons réception de votre document concernant l'Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake; mémoire présenté au Comité permanent des affaires autochtones.

Tel que nous l'avons discuté, le 11 juin dernier, nous vous retournons vos documents n'ayant pas juridiction sur le genre de problèmes que vous avez soumis à la Commission canadienne des droits de la personne.

Pour votre information, nous vous transmettons une de nos brochures.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez manifesté envers la Commission canadienne des droits de la personne et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Gilles M. Pépin
Directeur régional

GMP/lb

p.j.